

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DES RESSOURCES ANIMALES
ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

**PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION DES MARCHES AGRICOLES
(PRIMA-TOGO)**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Investir dans les populations rurales

TERMES DE REFERENCE

**SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR
LA REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL
ET SOCIAL DES AGRO-MPME DANS LE CADRE
DU PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION DES
MARCHES AGRICOLES (PRIMA-TOGO)**

FINANCEMENT : FIDA

- Juillet 2026 -

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DES RESSOURCES ANIMALES
ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

**PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION DES MARCHES AGRICOLES (PRIMA-
TOGO)**

**Termes de référence (TDR) relatif à la sélection d'un consultant individuel
pour la réalisation de l'audit environnemental et social des Agro-MPME dans le
cadre du Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA-
TOGO)**

Référence :

Date de soumission

Remarques liminaires

Établi par le **Ministère de l'Agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (MAPRASA) pour le compte du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA-TOGO)**, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

Termes de référence relatifs à la
sélection d'un consultant individuel pour la réalisation de l'audit
environnemental et social des Agro-MPME dans le cadre du Programme
régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA-TOGO)

1. Client

Le client de cette mission est le Ministère de la pêche, de la production animale et de la souveraineté alimentaire (MAPRASA) agissant pour le compte du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA-TOGO).

2. Informations générales sur le pays

Pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo est situé dans le golfe de Guinée et couvre une superficie de 56 600 km². Il s'étire sur environ 600 km du nord au sud avec une largeur comprise entre 50 et 150 km. Limité au nord par le Burkina Faso, au sud par le golfe de Guinée, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana, la population résidente du Togo en novembre 2022 se chiffre à 8 095 498 habitants dont 3 944 510 hommes et 4 150 988 femmes soit 51,3 % de femmes selon le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Le climat du Togo est de type tropical et comprend principalement deux saisons : une saison sèche et une saison des pluies. La population vit majoritairement en milieu rural avec 4 621 706 habitants contre 3 473 792 en milieu urbain, soit un taux d'urbanisation de 42,9 %. Elle pratique une assez grande variété de productions rurales, l'agriculture employant plus des deux tiers des actifs et représentant 40% du PIB national. Conformément au COSOP 2022-2027 pour le Togo, le FIDA a répondu à la demande de la République Togolaise pour la formulation du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA). Il faut préciser que le Togo depuis quelques années a amélioré sa gouvernance financière comme le reconnaissent les institutions financières internationales. Cet environnement reste favorable à la mise en œuvre du Programme qui a déjà été approuvée par le FIDA en juillet 2022. La présente mission s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre dudit programme.

3. Genèse du projet

Le FIDA et le gouvernement Togolais se sont accordés pour établir un cadre de réflexion régional dont l'objectif est l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre pays frontaliers dans l'esprit de l'intensification des échanges intra-communautaires au sein de la CEDEAO et dans la progression vers une zone africaine de libre-échange. Le Programme régional d'intégration des marchés agricoles - Togo (PRIMA-Togo) passe à l'échelle et de manière coordonnée les acquis des précédents projets du pays. Le Programme reflète un esprit de transformation durable de l'agriculture familiale tirée par les marchés agricoles et ce, dans un espace sous-régional intégrant le Togo et d'autres pays voisins membres de la CEDEAO (notamment le Bénin) au sein de cinq (5) corridors commerciaux sous régionaux et conformément aux priorités définies avec le Gouvernement dans le but d'accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux du Pays.

Le coût total du PRIMA-TOGO y compris les imprévus, est estimé à 42,7 millions de dollars US, soit environ 25 milliards de FCFA sur la période de 2022 à 2028. Le Programme PRIMA-Togo cible particulièrement quatre corridors commerciaux transfrontaliers avec le Bénin.

C'est dans le but de créer les conditions favorables au développement des initiatives entrepreneuriales au sein des corridors commerciaux transfrontaliers avec le Bénin que le recrutement d'un prestataire est envisagé. Il vise à identifier un consultant individuel expérimenté afin de réaliser l'audit environnemental et social de cinq (5) Agro-MPME (micro, petites et moyennes entreprises) dans le cadre du programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA-TOGO).

L'objectif global de PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous régionaux.

Le PRIMA sera mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans (de 2022 à 2028) en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera principalement les actions de coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Composante 1 : Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La composante 1 soutiendra les activités visant à améliorer la performance des infrastructures logistiques et de commercialisation existantes favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux sous régionaux et transfrontaliers en (i) ouvrant des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux avec une accessibilité cohérente et permanente (pistes rurales), (ii) assurant une gestion et un entretien durables des infrastructures économiques publiques, (iii) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OP impliquées dans cette initiative régionale.

Composante 2 : Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

La composante 2 est composée des trois sous-composantes suivantes : (i) Gestion durable des bassins versants transfrontaliers ; (ii) Développement et gestion durable des périmètres irrigués à petite échelle ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle

des familles et soutien à l'intégration des femmes. Cette composante développera la synergie et la complémentarité avec le portefeuille de projets en cours du FIDA en mettant l'accent sur l'agro entrepreneuriat.

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

Cette composante vise à renforcer l'intégration économique régionale, dont la participation des organisations d'agriculteurs aux instances décisionnelles de la CEDEAO et des autres dispositifs régionaux de pilotage des stratégies de marché agricole à l'échelle transfrontalière. Le programme contribuera à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières. Cette approche permettra d'identifier les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles).

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des groupes cibles de PRIMA et des partenaires clés à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration des marchés. Un premier ensemble d'activités sera lié à la collecte, aux études et à l'analyse de données pour définir un programme de dialogue politique. L'autre sera axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de PRIMA avec des propositions régulières sur les améliorations et les enseignements tirés à intégrer dans le dialogue politique (engagement citoyen).

4. Informations générales relatives à la mission

Le PRIMA-Togo est favorable à la promotion d'initiatives entrepreneuriales des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec le handicap, des coopératives et des agro-MPME. Dans l'optique de consolider les Agro-MPME existantes au sein des corridors commerciaux transfrontaliers avec le Benin, favoriser la transformation des produits agricoles et l'intégration des petits producteurs **il est prévue l'audit environnemental et social de cinq (5) agro-MPME en complément à l'audit technico-industriel assortie de plans de consolidation effectué l'année dernière. Cette mission permettra d'évaluer les impacts positifs et négatifs des activités des agro-MPME et proposer un plan de gestion environnemental et social.**

a- Localisation des Agro-MPME

N°	Entreprise	Région	Préfecture	Commune	Distance de Lomé (km)
1	ESOP Notsè	Plateaux	Haho	Haho 1	100 km
2	UTPA - NOUKOUPEME	Plateaux	Anié	Anié 1	198 km
3	Angel Esperanza	Centrale	Tchamba	Tchamba 1	385 km
4	Rizerie BINAH	Kara	Binah	Binah 1	459 km
5	Entreprise YEDE	Savanes	Oti	Oti 1	573 km

b-Brève présentation des agro-MPME

ESOP Notsè est une rizerie de type semi-industriel située dans la région des Plateaux (préfecture de Haho). L'entreprise dispose de deux sites clôturés, d'une chaîne de transformation complète épierreuse, vanneuse, décortiqueuse, polisseuse, calibreuse, trieuse optique et d'une capacité théorique de traitement d'environ huit tonnes de paddy par jour. Elle met en œuvre un planning de production structuré avec prévisions d'achats, dispose d'une équipe organisée et d'un système de qualité aligné sur les exigences légales du secteur du riz.

UTPA Anié également localisée dans la région des Plateaux, est une unité artisanale qui produit principalement du riz étuvé et, en activité secondaire, de la viande de soja et des farines enrichies. Elle opère sur un site vaste mais peu aménagé, sans raccordement au réseau électrique, avec une décortiqueuse à gasoil, un moulin et un torréfacteur hors d'usage. La capacité de transformation reste modeste, de l'ordre de quelques tonnes de paddy et de soja par an et l'organisation de la production est peu planifiée.

ANGEL ESPERANZA, localisé à Tchamba est une jeune entreprise individuelle spécialisée dans la transformation du riz paddy en riz blanc et riz étuvé, avec une capacité annuelle d'environ dix-huit (18) tonnes. Elle dispose de deux sites, l'un proche du marché avec bureaux et aire de séchage, l'autre dédié au stockage du paddy et à une petite unité de décorticage, où certains équipements sont déjà obsolètes ou non fonctionnels. La production reste très artisanale, ce qui limite le volume, la régularité et la montée en qualité malgré un positionnement sur un riz propre et bien trié.

LA RIZERIE BINAH située à Pagouda occupe une position stratégique dans la filière rizicole de la région de la Kara. Elle dispose d'équipements modernes trieuse, polisseuse, ensacheuse et d'une capacité de production semi industrielle, mais certaines machines sont non fonctionnelles et la structure de coûts demeure lourde.

L'entreprise YEDE à Mango est une très jeune unité individuelle de transformation à forte orientation artisanale, centrée sur le riz étuvé et la fabrication de farines enrichies, avec une diversification en jus de fruits et pâtes d'épices. L'entreprise fonctionne avec une petite équipe, des équipements limités et des activités fortement saisonnières dépendantes du séchage solaire.

Les présents termes de référence sont élaborés pour définir les modalités de sélection d'un consultant individuel pour conduire ladite mission dans les corridors commerciaux transfrontaliers avec le Benin.

5. Objectif général

L'objectif de la mission est de procéder à l'évaluation de la conformité des agro-MPME aux réglementations, identifier ses impacts (pollution, conditions de travail) et réduire les risques afin de proposer un plan de gestion environnemental et social répondant aux cadres réglementaires nationaux en vigueur au Togo et aux Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA.

6. Objectifs spécifiques de la mission

De façon spécifique, la mission vise à :

- analyser les conditions des milieux physique, biologique, humain, socioéconomique et culturel de la zone d'étude ;
- vérifier le respect des lois nationales, des conventions internationales et des normes (ISO) ;
- évaluer les dangers potentiels (accidents, pollution, impacts sociaux) liés aux activités pour prévenir les incidents ;
- faire l'échantillonnage des produits issus de la transformation pour l'analyse au laboratoire ;
- analyser le mode de gestion des déchets (solides, liquide) et des ressources

- évaluer les impacts liés aux activités sur les composantes environnementale (air, eau, sol) ;
- analyser les conditions de travail, la sécurité, la santé, l'égalité et le respect des droits humains ;
- décrire la vulnérabilité, la capacité d'adaptation des agro-MPME aux aléas climatiques et leurs pratiques d'atténuation ;
- définir des mesures correctives (plans de gestion environnemental et social) pour réduire les impacts négatifs et mettre à jour les politiques RSE ;
- évaluer les coûts de ses mesures correctives ;
- élaborer un programme de surveillance, de suivi et de contrôle environnemental et social des activités des agro-MPME ;
- proposer des mesures d'accompagnement pour l'obtention des certificats de régularisation par les agro-MPME.
- sensibiliser les chefs d'entreprises des agro-MPME aux risques environnementaux, sociaux et climatiques en ce qui concerne leurs activités professionnelles.

7. Rapports et calendrier des résultats attendus

Les résultats attendus de cette prestation sont entre autres :

- les conditions des milieux physique, biologique, humain, socioéconomique et culturel des zones où se trouve chacune des agro-MPME est décrite sommaire ;
- les lois nationales, les conventions internationales et les normes (ISO) auxquelles chacune des Agro-PME doit se conformer sont identifiées et le contrôle de leur respect est effectué ;
- l'évaluation des dangers potentiels (accidents, pollution, impacts sociaux) liés aux activités pour prévenir les incidents est effectuée ;
- les produits issus de la transformation sont analysés au laboratoire ;
- le mode de gestion des déchets (solides, liquide) et des ressources sont évalués ;
- les impacts liés aux activités sur les composantes environnementale (air, eau, sol), les conditions de travail, la sécurité, la santé, l'égalité et le respect des droits humains sont analysés ;
- les mesures correctives (plans de gestion environnemental et social), adaptées à chacune des 5 Agro-MPME pour la réduction des impacts négatifs de leurs activités et la mettre à jour leur politique RSE sont définies avec les chefs d'entreprise concernés et budgétisé ;
- un programme de surveillance, de suivi et de contrôle environnemental et social des activités des agro-MPME est élaboré ;
- les mesures d'accompagnement pour l'obtention des certificats de conformité par les agro-MPME sont proposées.
- Les chefs d'entreprises des 5 agro-MPME sont sensibilisés aux risques environnementaux, sociaux et climatiques en ce qui concerne leurs activités professionnelles.

Il est attendu que le consultant fournisse les produits suivants :

- **un rapport de démarrage précisant l'approche méthodologique qui ressort clairement les activités que le consultant compte mener, les différentes étapes, la durée de la prestation et le calendrier de travail, les ressources**

humaines, matérielles et logistiques à mettre en œuvre, la répartition des tâches entre les assistants ;

- **un rapport provisoire d'audit environnemental et social (avec PGES spécifique pour chaque agro-MPME) ;**
- **un rapport final de la mission intégrant les observations issues de l'atelier de validation de l'ANGE ;**
- **un rapport de mise en œuvre des mesures correctives à court terme issus du rapport d'audit environnementale ;**
- **les certificats de régularité environnementale et sociales des cinq (5) agro-MPME.**

8. Rôles et responsabilités des parties

8.1 Mandat et tâches du consultant

Les tâches assignées au consultant dès sa sélection sont :

- préparation de l'atelier de cadrage ;
- élaboration et transmission des TDRs de réalisation de l'Audit environnementale et sociale à l'ANGE
- élaboration du rapport de démarrage précisant l'approche méthodologique qui ressort clairement les activités que le consultant compte mener, les différentes étapes, la durée de la prestation et le calendrier de travail, les ressources humaines, matérielles et logistiques à mettre en œuvre, la répartition des tâches entre les assistants ;
- sensibilisation des entrepreneurs aux risques et leur participation à l'élaboration de "leur" PGES.
- collecte des données sur le terrain ;
- traitement et analyse des données collectées ;
- rédaction et transmission à l'UGP-PRIMA du rapport provisoire de la mission ;
- animation de l'atelier de restitution et de validation des résultats de la mission de commun accord avec l'ANGE ;
- rédaction du rapport final de la mission ;
- accompagnement des Agro-MPME dans la mise en œuvre des mesures correctives à court terme du rapport d'audit ;
- élaboration et transmission du rapport de mise en œuvre de ces mesures correctives à l'ANGE ;
- obtention des certificats de régularité des Agro-MPME

8.2 Tâches de l'UGP/PRIMA

L'UGP PRIMA-Togo aura comme tâches de :

- veiller à rendre disponible le contrat du consultant ;
- organiser la séance de cadrage afin de bien clarifier les attentes du PRIMA-Togo et de l'atelier de restitution de la mission ;
- faciliter l'introduction du consultant dans les services, structures, agro-MPME et autres acteurs clés ;

- mettre à disposition les documents indispensables et les moyens nécessaires à la réalisation de la mission ;
- faciliter les feedbacks sur les divers documents partagés par le consultant ;
- Participer à l'atelier de restitution et de validation de l'ANGE.

9. Méthodologie, déroulement et durée de l'étude

9.1 Méthodologie proposée

La démarche méthodologique sera proposée par le consultant. Toutefois, il est important de noter qu'elle devra être participative et inclusive. Elle devra tenir compte du cadre réglementaire national en vigueur au Togo et des Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA.

Trois (03) phases seront déterminantes dans la réussite de la mission :

1^{ère} étape : Le cadrage de la mission

Une réunion de cadrage entre le consultant et l'UGP PRIMA-Togo sera organisée assortie de PV. Cette réunion permettra, outre une meilleure compréhension des Termes de Référence de la mission, d'analyser l'approche méthodologique et le calendrier de mise en œuvre de la mission proposée par le consultant et d'établir un agenda clair qui facilite le suivi de la mission par l'UGP.

2^{ème} étape : élaboration et validation des termes de références par l'ANGE

Le consultant devra élaborer les TDRs de réalisation de l'audit environnementale et social et les soumettre à l'ANGE qui effectuera des visites des sites (agro-MPME) pour la validation des TDRs.

3^{ème} étape : La collecte des données et l'élaboration des rapports et livrables attendus

Le consultant devra organiser la collecte de données à travers la revue documentaire, les séances de travail avec les agro-MPME cibles, les partenaires et personnes ressources clés etc.

Au terme de la collecte de données, suivra l'analyse et le traitement des données en vue de l'élaboration d'un rapport de mission et des autres livrables attendus.

4^{ème} étape : La validation des livrables

A cette étape, le consultant devra soumettre ses livrables en version provisoire à l'UGP. Un atelier de validation sera organisé par l'ANGE de concert avec l'UGP et le consultant pour apprécier les livrables et les valider.

5^{ème} étape : obtention des certificats de régularité à l'Agro-MPME

Le consultant devra accompagner des Agro-MPME dans la mise en œuvre des mesures correctives à court terme du rapport d'audit ; élaborer et transmettre le rapport de mise en œuvre de ces mesures correctives à l'ANGE en vue d'obtenir les certificats de régularité environnementale et social des Agro- PME (après la visite de suivi de l'ANGE)

9.2 Durée de l'étude

Pour le consultant, la durée de la mission est de soixante-quinze (75) jours étalés sur 3 mois et répartis comme suit :

Tableau N° 1 : Répartition de la durée de la mission du consultant

Activité principale	Nombre de jours prévus	Observation
Réunion de cadrage de la mission	01	
Validation des TDRs par l'ANGE	10	Transmission des TDRs, visites des sites par l'ANGE.
Préparation de la phase terrain	05	Revue de littérature, Outils de collecte, planification de la mission de terrain, documents administratifs, etc.
Collecte de données en vue de l'élaboration des livrables	15	3 H/Jours par corridor pour les agents enquêteurs et 2 jours de délai de route et ensuite 1 jour/corridor pour superviser les agents enquêteurs et prendre contact avec les acteurs clés
Traitement des données et élaboration du rapport provisoire	09	
Finalisation des livrables et leur dépôt	05	Dépôt des livrables
Obtention des certificats de régularité à l'Agro-MPME	30	Accompagnement des Agro-MPME dans la mise en œuvre des mesures correctives, rapport de mise en œuvre, suivi de l'ANGE, certificat
TOTAL	75	

10. Qualifications et expérience des consultants

Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection de consultants individuels exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Seul le consultant classé premier au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêt sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Les critères de sélection se présentent comme suit :

Qualifications et compétences : (15 Points)

Être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+5 en sciences de l'environnement, développement durable, agroécologie, agronomie, agroéconomie ou tout autre domaine connexe pertinent ;

Expérience professionnelle générale : (35 points)

Justifier d'une expérience générale avérée d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'environnement ;

Expérience professionnelle spécifique : (45 points)

- Avoir exécuté au moins (05) missions d'audit environnemental et social des entreprises dont au moins deux (02) à caractère agricole ou alimentaire au cours des dix (10) dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance des cadres réglementaires nationaux en vigueur au Togo ;
- Avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementales et sociales des bailleurs internationaux dont les Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA.

Connaissance de la région et de la langue : (05 points)

- Avoir une bonne connaissance du milieu rural togolais et de la langue française.

NB :

Conformément à la réglementation togolaise en matière environnementale, les consultants autorisés à faire acte de candidature devront être ceux qui disposent d'un agrément de l'Agence nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Les candidats devront absolument joindre à leur manifestation d'intérêt l'agrément qui leur a été délivré par l'ANGE à cet effet sous peine de rejet de leur candidature.

11. Lieu et délai d'exécution

La durée prévue pour la prestation est de 75hommes/jours étalés sur 3 mois.

12. Coordination de la mission

La Coordination Opérationnelle Déléguée (COD) assurera la liaison avec le consultant. Elle mettra à la disposition du consultant tous les documents nécessaires sur le Projet (DCP, Cadre Logique, CMR). Le projet mettra en place un pool d'expert pour assurer le pilotage institutionnel de la mission jusqu'à la validation du rapport final et l'obtention des certificats de régularisation.

-  **Sur la base des présents TDRs, le consultant élaborera une proposition technique qui servira de base méthodologique à la conduite de la mission ainsi qu'une proposition financière.**